

TÉMOIGNAGES

JEUDI 9 avril 1959.

L'hon. J. ANGUS MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Messieurs, avant l'ouverture de la séance, je désire m'excuser de ne pouvoir demeurer à la séance de ce matin, vu que je dois être présent à une réunion du cabinet qui est déjà commencée. Je me suis excusé auprès du cabinet pour pouvoir venir ici vous exprimer mon regret de devoir m'absenter au moins pendant la première partie de votre séance, et probablement aussi pendant toute sa durée. Cependant, des représentants sont ici pour répondre à toutes les questions que vous pourriez poser. Si le Comité est d'accord, je répondrai à la prochaine réunion à toute question concernant la ligne de conduite.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Veuillez bien faire silence. Mercredi, à 2 heures, le comité directeur s'est réuni à mon bureau. Je demande maintenant au secrétaire du comité de lire le rapport de la réunion.

(Voir le procès-verbal du jour.)

M. DRYSDALE: Omettons-nous complètement cette fois-ci les crédits 131 et 132?

Le PRÉSIDENT: Non, pas entièrement. Nous allons maintenant étudier le deuxième groupe: les crédits 131 à 135 inclus.

SERVICES MOBILES

131 Administration	870,710
Service de la conservation et de l'expansion —	
132 Fonctionnement et entretien (y compris l'ancien poste «Destruction des phoques communs et des phoques gris»)	5,532,452
133 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	1,657,900
134 Service de l'inspection et de la consommation	1,794,705
135 Plan d'indemnités aux pêcheurs —	
Frais d'administration	236,000

M. ROBICHAUD: A la dernière séance, j'ai posé une question au sujet de la protection de films sur la conservation du homard et de l'obtention possible d'une liste indiquant les différents endroits de projection. Pourrions-nous avoir maintenant la réponse, avant d'aborder les autres crédits?

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, M. Robichaud a de fait posé cette question à la dernière réunion, mais j'ai le regret, après avoir vérifié nos dossiers, de dire que nous n'inscrivons pas dans nos registres le nombre de projections de films fixes et de bandes sur le homard dans la région des provinces Maritimes par le personnel du ministère. Toutefois, je puis donner ces renseignements-ci, monsieur le président. L'Office national du film nous a fourni le nombre des représentations du film «Le homard, c'est notre affaire», qu'il a données de 1955 à mars 1958 et dont voici le détail: dans la version anglaise, 62 représentations au Nouveau-Brunswick, 77 en Nouvelle-Écosse, 35 dans l'Île du Prince-Édouard et 31 à Terre-Neuve, formant un total de 205; dans la version française, 47 représentations au Nouveau-Brunswick et 16 en Nouvelle-Écosse, soit un total de 63.

M. BATTEN: Puis-je poser une question au sujet des représentations à Terre-Neuve? Ses films ont-ils été projetés dans les régions où on pêche le homard ou ailleurs?